

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



64920
Distr.
GENERALE

E/CN.14/RES/55(IV)
1er mars 1962

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Quatrième session
Addis-Abéba, février-mars 1962

DIFFUSION D'INFORMATIONS TECHNIQUES COMME MOYEN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL EN AFRIQUE

Résolution 55(IV) adoptée par la Commission à sa 75ème séance plénière
le 1er mars 1962

La Commission économique pour l'Afrique,

Constatant qu'il existe en Afrique et dans d'autres parties du monde une vaste somme de connaissances et d'informations qui, si elles étaient largement diffusées en Afrique et utilisées, contribueraient sensiblement à accélérer le développement économique et social de l'Afrique,

Constatant, d'autre part, l'importance accordée par l'ECOSOC et l'UNESCO à la diffusion d'informations comme moyen de développement économique et social,

Considérant qu'un Comité permanent de l'industrie et des ressources naturelles va être créé par la Commission afin d'activer le développement économique et social de l'Afrique,

Recommande que le comité, une fois constitué, organise d'urgence la publication de périodiques sur les sujets qui touchent l'industrie et les ressources naturelles et sont jugés capables de stimuler le développement économique et social de l'Afrique,

Recommande aux gouvernements, à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions qui en dépendent ainsi qu'à tous les organismes nationaux et internationaux intéressés au développement économique et social de l'Afrique un projet qui mérite le maximum de soutien,

Prie le Secrétaire exécutif d'étudier, de concert avec les gouvernements membres et les institutions spécialisées intéressées, les moyens de donner à ces périodiques la plus large diffusion possible dans la région et de les rendre facilement accessibles au public de chaque pays membre.
